



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 31 janvier 2014 à 14h30

Communiqué de presse

Poursuite du mouvement des gérants de stations services : le préfet reconduit les réquisitions des 4 stations services au profit des services prioritaires

La livraison de carburant aux services prioritaires s'est déroulée sans incident grave signalé par les services de police et de gendarmerie.

Le préfet déplore la poursuite de cette situation, préjudiciable pour la population et l'ensemble de la Martinique. En l'état actuel, l'approvisionnement normal en carburants n'est toujours pas possible.

Compte-tenu de la nécessité pour les services prioritaires de disposer de ressources en carburants suffisantes pour exercer leurs missions, le préfet de la Martinique a donc décidé de renouveler, pour la journée du samedi 1er février 2014, la réquisition des 4 stations-services réquisitionnées ce vendredi 31 janvier 2014.

Ces stations seront, comme aujourd'hui, réservées aux seuls usagers prioritaires dont la liste, ci-jointe, a été mise à jour pour tenir compte de l'évolution des besoins.

La distribution de carburants sera assurée ce samedi de 7h00 à 11h00. Une carte professionnelle sera exigée pour obtenir un réapprovisionnement.

Le préfet invite chacun au civisme : seuls les personnes et véhicules considérés comme prioritaires pourront accéder à ces stations. Le préfet demande également à ceux qui, parmi les services et usagers prioritaires, disposeraient encore de suffisamment de carburant, de ne pas encombrer inutilement les files devant les stations.

Il est rappelé que l'approvisionnement en jerricans et dans tout récipient transportable, qui pose de graves problèmes pour la sécurité des personnes, sera interdit dans ces stations.

Les professionnels de santé sont invités à s'adresser à l'ARS pour plus d'informations.

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1